

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 novembre 2025

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt novembre deux mille vingt-cinq s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

GRILLE DE
COTATION DE LA
COMMISSION
D'ADMISSION DES
MODES D'ACCUEIL
(CAMA)

PRÉSENTS :

Charles ALONSO, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Lionel BENHAROUS, Simon BERNSTEIN, Nathalie BETEMPS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Martin DOUXAMI, Camille FALQUE, Lucie FERRANDON, Liliane GAUDUBOIS, Gaëlle GIFFARD, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS, Moussou NIANG, Christophe PAQUIS, Lionel PRIMAULT, Delphine PUPIER, Lisa YAHIAOUI,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS,

ABSENTS :

Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Hélène BERTHOUMIEUX, Frédérique SARRE, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG,

SECRÉTAIRE : Camille FALQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2025

OBJET : GRILLE DE COTATION DE LA COMMISSION D'ADMISSION DES MODES D'ACCUEIL (CAMA)

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU la délibération du 8 décembre 2023 du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis,

VU la délibération du 9 octobre 2023 du Conseil municipal des Lilas instaurant une grille de cotation pour les Commission municipale d'admission des modes d'accueil,

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

Considérant la volonté du Conseil municipal de garder une grille de cotation cohérente et pertinente ;

Considérant la volonté municipale de mettre en œuvre le *Plan d'action pluriannuel d'accompagnement et de soutien des familles monoparentales* notamment en facilitant l'accès aux crèches municipales pour les parents élevant seuls leurs enfants ;

VU l'avis de la commission compétente,

VU la grille ci-annexée,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARTICLE 1 : Approuve la nouvelle grille de cotation de la Commission d'admission des modes d'accueil (CAMA).

ARTICLE 2 : Dit que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Mme la Trésorière Municipale de la Ville des Lilas et publiée sur le site de la Ville.

Délibération votée par 28 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas



Lionel BENHAROUS

Le secrétaire de Séance

Camille FALQUE



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20251215-D125-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025
Publication : 16/12/2025